REPUBLIQUE FRANCAISE

CP-2025-40 / DIRECTION INNOVATION, RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 17/04/2025

Délibération n° CP-2025-40 – Adoption de l'avenant n°3 à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique satellitaire de la Collectivité Territoriale de Guyane

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 17 avril à 13h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : M. Thibault LECHAT VEGA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Nelly DESMANGLES

Etaient représentés : Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Philippe BOUBA a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Raymond DEYE a donné procuration à Monsieur François BAGADI, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE

Etaient absents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Denis GALIMOT, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°AP-2021-22 Délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau satellitaire de la Collectivité territoriale de Guyane,

Vu le Contrat de Délégation de service public approuvé par la Délibération n°AP-2021-22, établi le 21 mai 2021 entre la Collectivité Territoriale de Guyane et le groupement Marlink – Airbus Defence & Space,

Vu l'avenant n°1 au Contrat de Délégation de service public approuvé par la Délibération n°CP-2022-247, établi le 17 novembre 2022 entre la Collectivité Territoriale de Guyane et le groupement Marlink – Airbus Defence & Space,

Vu l'avenant n°2 au Contrat de Délégation de service public approuvé par la Délibération n°CP-2023-90 établi le 22/06/2023 entre la Collectivité Territoriale de Guyane et la société Marlink

Vu le Rapport relatif à l'adoption de l'avenant n°3 à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique satellitaire de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le rapport n° CP-2025-38-0 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 15/04/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-38-0

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique satellitaire de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane à signer l'avenant n°3 à la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique satellitaire de la Collectivité Territoriale de Guyane et à engager l'ensemble des démarches utiles à son exécution.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

21 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES
0 CONTRE	
1 ABSTENTION	Mme Samantha CYRIAQUE
NUL(S)	

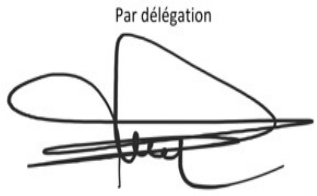
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 17 avril 2025.

Date d'envoi en préfecture : 13/05/2025
Date de retour préfecture : 13/05/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250417-lmc175754-DE-1-1
Publiée le : 13/05/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA